

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00316 Numéro SIREN : 845 235 092 Nom ou dénomination : 3PG TRAINING
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 24052

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>3PG TRAINING</u>										-Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>10 ALLEE DES PETITS JARDINS 93160 NOISY LE GRAND</u>											
SIREN <u>8 4 5 2 3 5 0 9 2</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>31 10 2022</u>	
ACTIF										Brut 1	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	599	030	217	382		
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	599	048	217	382		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	12 000	070			12 000		
		Autres* (3)		072		074					
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	817	086			817			
Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II		096	12 817	098			12 817				
Total général (I + II)				110	13 416	112	217	13 199			
PASSIF										Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			200			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)				132						
	Report à nouveau				134			(87)			
	Résultat de l'exercice				136			419			
	Provisions réglementées				140						
Total I				142			532				
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			7 194			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)				172			5 473			
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176			12 667				
Total général (I + II + III)				180			13 199				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copie certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3PG TRAINING		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 0 5 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	34 700
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	34 700	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	655
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	30 683
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	191	244	205
	Rémunérations du personnel*				250	1 915
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	564
	Dotations aux amortissements*				254	200
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges		259		262	
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		260				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)				264	34 222	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	478	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	59
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	419	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	419	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	59		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	478	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * 87 dont imputés sur le résultat :				360	87	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	391	372	

3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

ANNEXE AU BILAN
AVANT REPARTITION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2022

Le total du bilan au 31 mai 2022, concerné par la présente annexe, s'élève à 13.199 euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice de 419 euros.

Les comptes ont été arrêtés par les associés le 1er Octobre 2022.

Le capital de la société est de 200 euros. Il est divisé en vingt actions de 10 euros chacune.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et les différentes méthodes d'évaluation sont mentionnées dans les notes du bilan.

NOTES SUR LE BILAN :

ACTIF :

IMMOBILISATIONS :

AMORTISSEMENTS : Il a été considéré que l'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, était équivalent à l'amortissement économique.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES : Les comptes clients ont été inscrits pour leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation, en fonction de leur irrécouvrabilité.

Ce poste comprend uniquement le solde des clients à fin mai.



PASSIF :

CAPITAUX PROPRES :

	Solde au 31/05/2022	Solde au 31/05/2021
Capital :	200	200
Réserve légale :		
Report à nouveau :	-87	-187
Résultat exercice :	419	100
Total :	532	113

oOo



3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER OCTOBRE 2022

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2021/2022, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 419 euros.

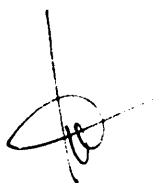
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 419 euros, au compte de réserve légale pour un montant de 20 euros et le solde au compte de report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2022.

oOo



3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux,

Le Premier Octobre,

À dix heures,

Les associés de la société 3PG TRAINING, société par actions simplifiée, au capital de 200 euros, dont le siège social est situé à Noisy Le Grand (93160), 10 Allée des Petits Jardins, se sont réunis sur convocation faite par le président, audit siège, en vue de l'examen des comptes de l'exercice 2021/2022.

L'assemblée est présidée par monsieur GIRONDE Pascal, président.

Après avoir rappelé qu'il possède 19 actions dans la société, il constate qu'est présent à la réunion :

- Mr GIRONDE Patrice, actionnaire, propriétaire d'une action.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital social étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

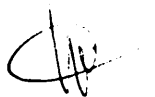
- une copie des lettres de convocation,
- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice de 2021/2022,
- le bilan, le compte de résultat et l'inventaire concernant l'exercice clos le 31 mai 2022,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous les documents visés à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice 2021/2022,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022,
- Affectation des résultats,



- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice ainsi que lecture du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 mai 2022.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2021/2022, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 419 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 419 euros, au compte de réserve légale pour un montant de 20 euros et le solde au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés et le gérant.

Pour copie certifiée conforme.

LE PRESIDENT

